

## Attestation PC 16.3 –Extension du terminal 2 - Terminal 2.3

- Le PC 16-3 est le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds :
- Ce document n'est pas utile car il n'y a pas de mouvements de fonds liés au projet. Il s'agit d'une extension de terminal et rien ne change par rapport au fonctionnement actuel des mouvements de fonds. Les mouvements de fonds ont toujours lieu à l'identique dans le terminal existant sans transiter par cette extension. Celle-ci ne comporte pas de distributeurs de billets ni d'équipements nécessitant d'être approvisionnés en fonds.
- Ce récépissé est donc sans objet.

Frédéric GOZLAN



Directeur technique